

Procès-verbal du conseil municipal n°50

Jeudi 12 décembre 2019 à 20 h 30

Secrétaire de Mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Jeannine LE GALL

Présents : Mr le Maire Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Bernard LE CAHAREC, René RAUD, Bernard CORNEC, Georges JEZEQUEL, Rémi LE BERRE, Jeannine LE GALL, Nathalie ABIVEN, Fabienne SIMON, Pascale DIVERRES CORRE, Annie MOAL, Philippe MOULLEC

Hervé LE MENS donne pouvoir à René RAUD

Laure LAUVERGEAT donne pouvoir à Jeannine LE GALL

Karine MORVAN donne pouvoir à Nathalie ABIVEN

Yvan BRISHOUAL absent

Début de séance : 20 h 30.

Le compte rendu n° 49 est approuvé à l'unanimité.

1- Autorisation dépenses investissement avant BP 2020

En raison de la proposition au vote du Budget Primitif dans le courant du 1^{er} trimestre et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, Monsieur le maire expose au conseil municipal la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020, dans la limite du quart des crédits votés au Budget Primitif 2019.

Libellés	BP 2019 + modifications	Autorisation d'engagement avant vote BP 2020
<i>Chapitre 21 :</i> Immobil. Corporelles	101 159 €	25 289 €
<i>Chapitre 23 :</i> Immobil. En cours	321 500 €	80 375 €

Vote : unanimité

2- Adhésion mutualisation informatisation

Proposition d'adhésion à un service commun informatique à la CCPLD.

Chaque commune a été auditée pour connaître les besoins au quotidien. Le comité de pilotage a divisé l'ensemble de la prestation informatique en pack.

Pack expertise : est basé sur du conseil et des propositions d'ingénierie technique ainsi que sur l'assistance à l'exécution des projets. L'expertise assure l'échange entre les communes pour faire remonter les bons investissements et les bonnes pratiques. Il s'agit d'une assistance interne à maîtrise d'ouvrage informatique.

Pack sécurité : vise à assurer la pérennité du patrimoine numérique de l'ensemble des collectivités et à homogénéiser le niveau de sécurité des collectivités. Il s'agit du plus petit élément commun pour garantir à l'ensemble des membres une immunité collective.

Si la commune de St Urbain adhère, cela coûtera 2 871 € par an (cela concerne une intervention pour 10 jours par an) et l'adhésion est pour 3 ans. Il est obligatoire de prendre les 2 packs pour avoir la prestation informatique.

La commune de St Urbain et plusieurs autres communes désireraient que le contenu des 2 packs soit élargi et corresponde plus à leurs besoins.

Le conseil ne se prononce pas car il manque des précisions.

La commune adhère déjà au SIMIF et règle la somme de 3 500 € par an.

3 – Rétrocession terrain de Kergoat

Le conseil municipal avait délibéré le 30 mars 2011 pour acheter le terrain de Mr Diverrès pour y implanter la 2^{ème} station d'épuration, projet qui n'a pas été fait sur ce site. La commune n'ayant plus l'utilité de ces terres, Mr Diverrès a accepté le principe d'une rétrocession de ces terres, à valeur égale.

Le conseil a voté à l'unanimité pour rétrocéder le terrain à Mr Diverrès.

4 – Motion étude Choucas des Tours

Motion concernant les dégâts occasionnés par l'espèce protégée Choucas des tours.

Au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnés par l'espèce Choucas des Tours ont augmenté de façon exponentielle dans le Finistère.

De plus, en obstruant les conduits de cheminée, leurs nids sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Par conséquent, cela représente un risque pour la sécurité des habitants.

Le conseil municipal exige qu'une étude de la population de Choucas des Tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les moindres délais.

- demande que, sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler sa population exponentielle.
- Demande que les dégâts sur cultures causés par les Choucas des Tours, espèce protégée par décision de l'Etat, soient légalement indemnisés par l'Etat.

Vote du conseil : à l'unanimité pour l'étude

5- Programmation travaux vestiaire club house

Lancement appel d'offres ⇒ 12 décembre 2019

Remise des plis ⇒ 23 janvier 2020

Début février étude des appels d'offres

Planning des travaux à voir avec l'association sportive de la Mignonne.

6 – Questions diverses

Jean-Louis : le devenir de l'antenne Bouygues, pas de certitude. Mr le maire propose une réunion avec les habitants du quartier de Bellevue concernant les discussions avec Bouygues sur l'emplacement de l'antenne.

Nathalie : Sivuric, comité syndical mardi 17 décembre à 18 h, le gestionnaire part en disponibilité, recherche un cuisinier gestionnaire à partir du mois de février.

René : Les travaux de voirie sont terminés sur la commune, il reste le marquage à faire. La société CDL Signalisation Marquage de Guipavas attributaire du marché attend que les routes sèchent.

Pascale : l'EPADH : c'est la solution communale qui va être retenue.

Le 3 décembre KPMG a présenté l'étude qu'elle a faite concernant le GCSMS.

Le conseil municipal de Loperhet accepte que son CCAS prenne en charge la gestion de l'EPADH.

Une convention sera proposée à chaque commune afin de soutenir Loperhet.

Julien : Le conseil communautaire se réunit le 13 décembre 2019 pour le débat d'orientation budgétaire. Une réunion pour les chemins de randonnée suite à un état des lieux est prévue. (pour St Urbain, il s'agit du chemin du nord de la commune)

Public : Jean Depasse demande que le chemin piéton du terrain de foot soit protégé - *cela est prévu.*

La séance est levée à 22 h 00

*Prochain conseil municipal
pas de date précise pour janvier
13 février 2020 à 20 h 30*

Vœux du maire le 10 janvier 2020